



Public Service Alliance of Canada  
Alliance de la Fonction publique du Canada

# CONFÉRENCE NATIONALE DES FEMMES DE L'AFPC 2025

« SOLIDARITÉ FÉMININE : ÉLIMINER LES  
OBSTACLES EN BÂTISSANT L'AVENIR »

Le 2 avril 2025

## DEMANDE OFFICIELLE DE RÉOLUTIONS

LA DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉOLUTIONS  
EST LE 6 JUIN 2025

La Conférence nationale des Femmes de l'AFPC 2025 aura lieu à Toronto (Ontario), du 21 au 23 novembre 2025.

### OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

- Sensibiliser davantage les participantes aux menaces qui guettent les droits et le bien-être des femmes
- Outiller les femmes et leur donner des tactiques pour renforcer leur pouvoir individuel et collectif et améliorer le sort de toutes les femmes
- Outiller les femmes pour qu'elles puissent renforcer leur influence politique et leur militantisme au sein de l'AFPC et ailleurs

Les résolutions doivent avoir pour but de consolider et de raffiner les interventions de notre syndicat en ce qui concerne les droits des femmes, en plus de favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Les personnes déléguées seront appelées à examiner les résolutions et à se prononcer sur celles-ci en suivant le processus traditionnel de présentation (c.-à-d., Comité de résolutions, débat à la conférence). Elles seront par la suite présentées aux instances appropriées, entre autres au prochain Congrès national triennal de l'AFPC en 2027.

Les entités de l'AFPC suivantes reconnues dans les Statuts et les structures syndicales pourront acheminer des résolutions à la Conférence nationale des Femmes de l'AFPC 2025.

- Conférences régionales des femmes
- Comités régionaux des femmes
- Sections locales et succursales
- Sections locales à charte directe (SLCD)
- Conseils de région
- Conseils régionaux

Seules les résolutions soumises en bonne et due forme qui ont été examinées et adoptées officiellement par une entité reconnue dans les Statuts de l'AFPC) seront acceptées. **Seulement cinq (5) résolutions par entité ou structure seront acceptées.**

Nous demandons aux organismes de respecter les exigences obligatoires suivantes pour les résolutions présentées :

- contenir un maximum de 150 mots\*;
- la limite de 150 mots comprend les parties « Attendu que » et « Il est résolu que » (ou l'équivalent en langage clair), mais pas le titre de la résolution;
- être en caractère Arial et de taille 14;
- être rédigées selon la formule habituelle ou en langage clair (voir ci-bas des exemples de résolutions en langage traditionnelle et clair);
- préciser le titre, l'organisme d'origine et la langue de départ;
- ne pas comprendre de mise en forme spéciale comme des boîtes ou des dessins.

\*Veuillez prendre note que toute modification proposée aux Statuts dans la résolution ne sera pas prise en compte dans le décompte des 150 mots.

Si vous avez des questions concernant la soumission de résolutions, veuillez communiquer avec l'Équipe des conférences, par courriel à [conferences@psac-afpc.com](mailto:conferences@psac-afpc.com).

En toute solidarité,



Josée-Anne Spirito  
Membre du CEA responsable de la  
Conférence nationale des Femmes de l'AFPC 2025

- c. c. Conseil national d'administration  
Dirigeantes et dirigeants nationaux des Éléments et Administration centrale des Éléments  
Bureaux régionaux  
Conseils régionaux  
Comité national des droits de la personne (CNDP)  
Cercle national des peuples autochtones (CNPA)  
Comités régionaux des femmes  
Conseils de région  
Équipe de gestion de l'AFPC

Voici un **exemple de résolution** présentée selon la formule habituelle et en langage clair.

### FORMULE HABITUELLE

<b>TITRE</b>	<b>PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP À L'INTENTION DES FEMMES</b>
<b>SOURCE :</b>	CONFÉRENCE NATIONALE DES FEMMES
<b>LANGUE DE DÉPART :</b>	Anglais

**ATTENDU QUE** l'AFPC ne compte pas suffisamment de femmes au sein du leadership et qu'elle encourage les femmes à assumer tels rôles ; et

**ATTENDU QUE** l'AFPC doit s'assurer que les femmes font partie de la relève :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC, par l'entremise du Groupe de travail sur l'équité entre les genres, élabore un programme de leadership pour les membres s'identifiant comme femmes qui sont actives et qui aspirent à des rôles de leader dans le syndicat ; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** ce programme de leadership soit mis en œuvre au cours du prochain cycle triennal.

### LANGAGE CLAIR

<b>TITRE</b>	<b>PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP À L'INTENTION DES FEMMES</b>
<b>SOURCE :</b>	CONFÉRENCE NATIONALE DES FEMMES
<b>LANGUE DE DÉPART :</b>	Anglais

#### LE PROBLÈME OU LA QUESTION

L'AFPC ne compte pas suffisamment de femmes au sein du leadership n'y de planification de la relève qui s'adresse particulièrement aux femmes

#### LA MESURE REQUISE

Que l'AFPC, par l'entremise du Groupe de travail sur l'équité entre les genres, élabore un programme de leadership pour les membres s'identifiant comme femmes qui sont actives et qui aspirent à des rôles de leader dans le syndicat et que ce programme de leadership soit mis en œuvre au cours du prochain cycle triennal.